

Poitiers, le 04 SEP. 2008

DIRECTION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Monsieur le Président
A.D.M.I.S.
12 Place de Verdun
30220 AIGUES MORTES

☒ 8173 – CB/AS

Monsieur le Président,

Par courrier du 13 août 2008, votre Association des Distributeurs de Matériel Incendie de Sécurité (ADMIS), nous a présenté la « Charte professionnelle de qualité ADMIS » et nous vous en remercions.

Cette attestation, preuve de compétence, est jugée par nos services équivalente à l'agrément APSAD pour toute candidature de vos entreprises aux consultations que le Département pourra engager à l'avenir.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général,
Le Directeur Général Adjoint
des Services Départementaux,


Michel GRÉMILLON